



AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

COTE D'IVOIRE

PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER – PHASE II (PIF II)

Crédit No. : 7187-CI

Intitulé de la mission : **RECRUTEMENT DE QUATRE (04) AGENTS DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRES (ADC)**

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a reçu un financement de la Banque mondiale d'un montant de 148 000 000 dollars des Etats Unis pour la mise en œuvre de la phase 2 du Projet Investissement Forestier (PIF 2) dont l'objectif de développement est de conserver et augmenter le stock forestier et d'améliorer l'accès aux sources de revenus issus de la gestion durable des forêts dans ses zones d'intervention.

Le projet intervient selon une approche paysage dans : (i) trois Forêts Classées de catégorie 3 avec un taux de déforestation de plus de 90% situées dans quatre paysages de la zone sud-ouest (boucle du cacao) ; (ii) seize forêts classées de catégorie 4 de la zone de savane ; (iii) quatre parcs nationaux dont le Parc national de Taï, le plus grand bloc forestier du domaine guinéen encore intact.

Depuis 2023, le projet renforce les capacités techniques et logistiques mais aussi les ressources humaines de la SODEFOR pour la mise en œuvre de la SPREF.

Le projet accompagne les chefs d'exploitation dans la protection et la restauration de leur environnement, en les impliquant dans les actions d'agroforesterie cacaoyère sur une base volontaire et contractuelle.

Pour ce faire, les Agents en Développement Communautaire (ADC) basés sur le terrain sont déployés dans les zones d'intervention du projet en vue d'assurer l'accompagnement des acteurs locaux du projet et de servir de relais auprès des communautés et des autorités locales afin de soutenir les actions à réaliser.

L'Unité de Coordination du Projet recrute **quatre (4) Agents en Développement Communautaire** pour renforcer l'équipe existante.

2. MISSION ET TACHES

Placés sous l'autorité de la Coordonnatrice du PIF-2 et sous la supervision du Directeur du Centre de Gestion de la SODEFOR, l'ADC a la responsabilité d'animer et d'accompagner les populations cibles dans la mise en œuvre du volet d'agroforesterie du PIF2, au sein des agro-forêts des Rapides Grah, de la Haute-Dodo et de Scio.

Ainsi, les opérateurs de saisie de données sont chargés de :

- Assurer l'animation et la mobilisation communautaire autour des activités du projet ;
- Maintenir une communication fluide et permanente avec les parties prenantes locales (autorités administratives, chefferies, leaders communautaires, associations, etc.) ;
- Sensibiliser les communautés et producteurs sur les avantages de l'agroforesterie, le contenu des contrats agroforestiers et les enjeux de la restauration des agro-forêts ;
- Suivre la mise en œuvre des bonnes pratiques agroforestières par les chefs d'exploitation formés ;
- Apporter un appui-conseil technique et organisationnel aux associations, organisations locales et groupements de producteurs ;

- Etablir périodiquement un rapport des activités menées sur le terrain ;
- Réaliser toute autre tâche jugée utile dans son domaine de compétence dans le cadre du projet.

3. QUALIFICATION ET EXPERIENCES REQUISES

Les candidats à ce poste devront présenter le profil ci-après :

- Être titulaire du BAC+3 au minimum avec une expérience de trois (03) ans au moins dans le domaine du développement communautaire ;
- Maîtriser au moins une langue locale de la zone concernée ;
- Maîtriser la conduite de la moto ;
- Avoir une bonne connaissance de l'outil informatique : Word, Excel, Power Point ;
- Être proactif et avoir les capacités de travailler en équipe et sous pression ;
- Avoir une bonne capacité d'adaptation en milieu communautaire ;
- Avoir une bonne capacité de rédaction et d'expression en français ;
- Être titulaire d'un permis de catégorie A.

4. DUREE DU CONTRAT

La durée du contrat est d'un (01) an à compter de la signature du contrat de travail. Le contrat pourra être prolongé sur toute la durée du projet au terme de cette période après évaluation satisfaisante des performances de l'employé par le Coordonnateur du projet.

5. CONDITIONS D'EMPLOI

Placés sous la supervision du Directeur du Centre de Gestion de la SODEFOR, les quatre (04) agents en développement Communautaire seront basés dans l'un des Chefs-lieux ci-dessous :

- Mahino (1 agent) pour la Haute Dodo Nord ;
- Dogbo (1 agent) pour les Rapides Grah Sud ;
- Soubré (1 agent) pour les Rapides Grah Nord ;
- Kahin (1 agent) pour Scio Est.

Toutefois, il (elle) peut occasionnellement être appelé(e) à se déplacer dans le cadre de sa mission sur le territoire national si les circonstances professionnelles l'exigent.

6. PROCEDURES DE RECRUTEMENT ET CONFLITS D'INTERETS

Le processus de sélection du personnel ci-dessus se fera conformément au Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale Edition de septembre 2025.

Le recrutement sera effectué par Appel à candidature et comportera deux (02) phases :

- Une phase de présélection des candidats par l'établissement d'une liste restreinte des candidats les plus qualifiés pour la mission au regard de l'analyse des CV reçus ;
- Une phase de sélection par une interview des candidats présélectionnés sur la liste restreinte après l'avis de non objection de la Banque Mondiale. Le candidat retenu sera invité à des négociations pour l'attribution du contrat.

NB : Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour la phase des entretiens de sélection. Par ailleurs, les candidats ayant le statut de fonctionnaire ou les représentants du gouvernement peuvent faire acte de candidature (i) s'ils sont en congé sans solde ; (ii) s'ils ne sont pas engagés par l'organisme pour lequel ils

travaillaient immédiatement avant leur départ en congé et (iii) si leur emploi ne donne pas lieu à un conflit d'intérêts.

7. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidat(e)s intéressé(e)s devront transmettre un dossier de candidature rédigée en langue française comprenant :

- Une lettre de motivation adressée à la Coordonnatrice de l'UCP-PIF 2 ;
- Un curriculum vitae (CV) détaillé comportant des informations démontrant que le candidat possède les qualifications, expériences et aptitudes pertinentes pour le poste avec mention d'au moins trois (03) références professionnelles ;
- Une copie du diplôme ;
- Une copie des attestations ou certificats de travail.

Les Termes de Référence peuvent être obtenus à l'adresse ci-dessous de 09 heures à 17 heures (heures locales) ou par E-mail : cellulemarches@pif2.ci avec copie à comoemf@pif2.ci.

8. DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Les dossiers de candidature seront fournis en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et Quatre (04) copies, tous placés dans une même enveloppe et portant clairement la mention « **Manifestation d'intérêt pour le poste d'Agent de Développement Communautaire (ADC)** ».

Les dossiers de candidature doivent être déposés physiquement sous pli fermé, tous les jours ouvrables de 09 heures à 17 heures (Heure locale) à **l'Unité Unité de Coordination du Projet Investissement Forestier phase 2 (PIF 2), sis à Cocody II Plateaux les Vallons, Rue Sainte Cécile, Bâtiment N° 338 situé à 100 mètres de la pharmacie Sainte Cécile, 20 BP 650 Abidjan 20, Côte d'Ivoire, Téléphone : (+225) 07 07 12 20 30.**

La date limite de réception des candidatures est le **Mercredi 10 décembre 2025 à 15 heures GMT**.